



ANNÉE 2023



L'écho de Saint-Victor

L'ÉCHO DE SAINT-VICTOR – BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS – 2023

Directeur de publication : François GORY, maire

Conception : Justine DELFOSSE

Rédaction : François GORY, Eric BERTIAUX, Justine DELFOSSE, Jacques GIOGHI, Sophie MICHAUX GUENON

Impression : Imprimé par la mairie de Saint-Victor-La-Rivière

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE.....	P.4
RÉTROSPECTIVE 2022.....	P.5
BUDGET 2022.....	P.6-7
L'ÉGLISE DE SAINT-VICTOR.....	P.8-9
MODERNISATION DE LA DÉFENSE INCENDIE	P.10-11
MODERNISATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC.....	P.12
TRAVAUX 2022.....	P.13-14-15
ÉLABORATION DE LA CARTE COMMUNALE.....	P.16-17
FIN DE LA RESTAURATION DU BURON DE VENZOUX.....	P.18
L'EAU DE SAINT-VICTOR.....	P.19-20-21-22-23
INFOS MAIRIE.....	P.24-25
DÉNEIGEMENT.....	P.26
AIDES ET ACTIONS SOCIALES.....	P.27
SIVOM DE BESSE.....	P.28
SIVOM DE LA VALLÉE VERTE.....	P.29
INFOS DIVERSES.....	P.30-31-32
SICTOM DES COUZES.....	P.33
LE CLUB DES BRUYÈRES.....	P.34
LA SOCIÉTÉ DE CHASSE DE SAINT-VICTOR.....	P.35
PROGRAMME 2023.....	P.36
TOUT ROULE À SAINT-VICTOR.....	P.37
NOS ENTREPRISES ONT DU TALENT	P.38-39
ZOOM SUR	P.40

LE MOT DU MAIRE



Chères habitantes et chers habitants de Saint-Victor-La-Rivière, cette fin de mi-mandat est l'occasion pour moi de remercier le travail du Conseil Municipal qui a à cœur d'avancer sur les projets tout en gardant la maîtrise des dépenses, sans augmenter la dette.

Ces efforts nous permettent de poursuivre des investissements tels que la phase 2 des travaux d'étanchéité de l'église (pointe du clocher), la restauration du beffroi, la défense incendie, la modernisation et la gestion rigoureuse des coûts énergétiques de l'éclairage public et des bâtiments communaux, l'entretien des appartements communaux et de la voirie, l'adressage, l'élaboration de la carte communale, la suite de la procédure de protection des périmètres des captages et travaux

divers (fin de restauration du Buron de Venzoux...).

L'année qui vient de s'écouler a également été riche en animations : Sancy Snow Jazz, fleurissement de la commune avec les habitants, passage du Critérium du Dauphiné, exposition et spectacle autour de l'œuvre HORIZONS, concert de Thomas Kahn au centre d'animation social et culturel, la première édition des Estivales de Saint-Victor, les traditionnels festivals de la Vallée Verte et des Musicales des Lacs et Couzes, le concert de Fiori Musicali, la belote et le loto gourmand du Club des Bruyères, les repas et arbre de Noël du CCAS. Toutes ces manifestations festives, sportives et/ou culturelles sont autant de moments conviviaux durant lesquels les habitants, les bénévoles d'associations et les touristes de passage peuvent se retrouver ou se rencontrer. Je remercie à cet égard l'effort et le dynamisme de nos associations communales et du CCAS, la participation d'habitants volontaires et bénévoles, la fidélité des associations du territoire Sancy qui proposent chaque année une animation dans notre commune ainsi que le soutien financier de la Communauté de Communes du Massif du Sancy et du Département pour ces animations. L'année 2023 s'annonce également très animée !

Une parole de bienvenue à nos nouveaux habitants pour vous souhaiter tous nos vœux de réussite et de bien-être dans notre commune.

Enfin, un grand merci aux agents communaux pour leur dévouement au quotidien.

Toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter à tous une très belle année 2023 en espérant qu'elle vous apporte joie, bonheur, santé et réussite dans vos projets !

Bien amicalement,

François GORY



REMISE DE LA MÉDAILLE D'HONNEUR RÉGIONALE, DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE À SANDRINE COLOMBIER ET À ERIC BERTHAUX POUR LEURS 20 ANS DE SERVICES EN FAVORI DE LA COMMUNE.

RÉTROSPECTIVE 2022



FLEURISSEMENT 2022



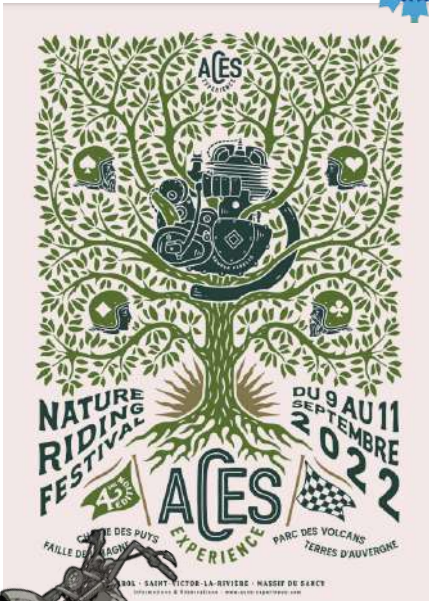
La Bourrée du Pavin



CÉRÉMONIES DE COMMÉMORATION



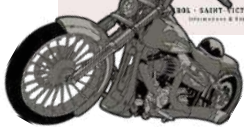
LES ESTIVALES 2022



LES MUSICALES DU PAYS DES COUZÉS

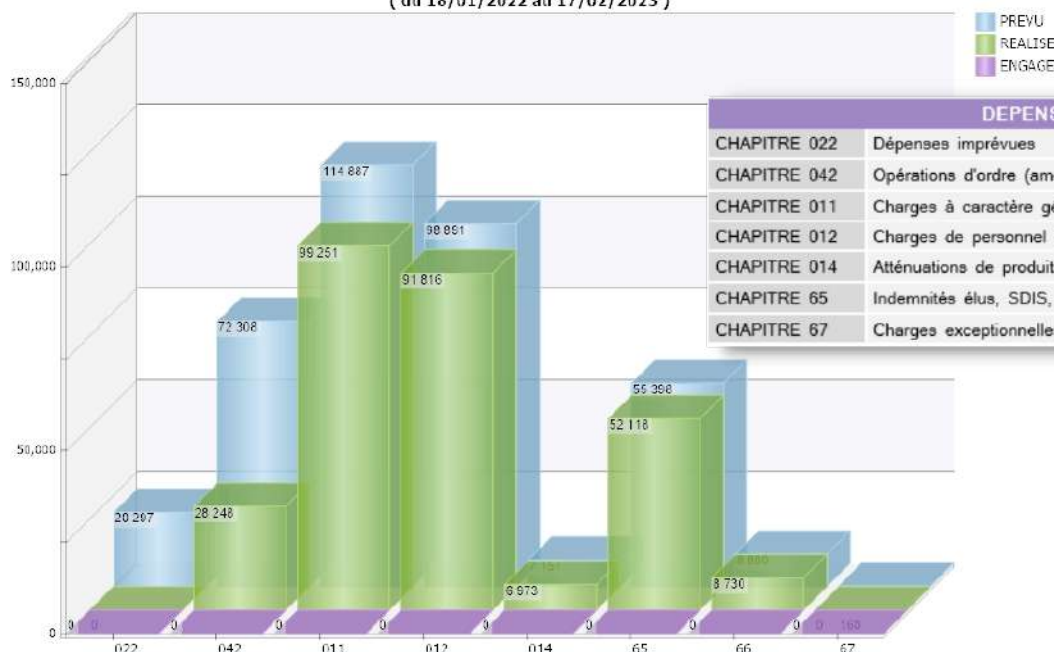


CANOPÉE - LA FORÊT DE COURBANGES



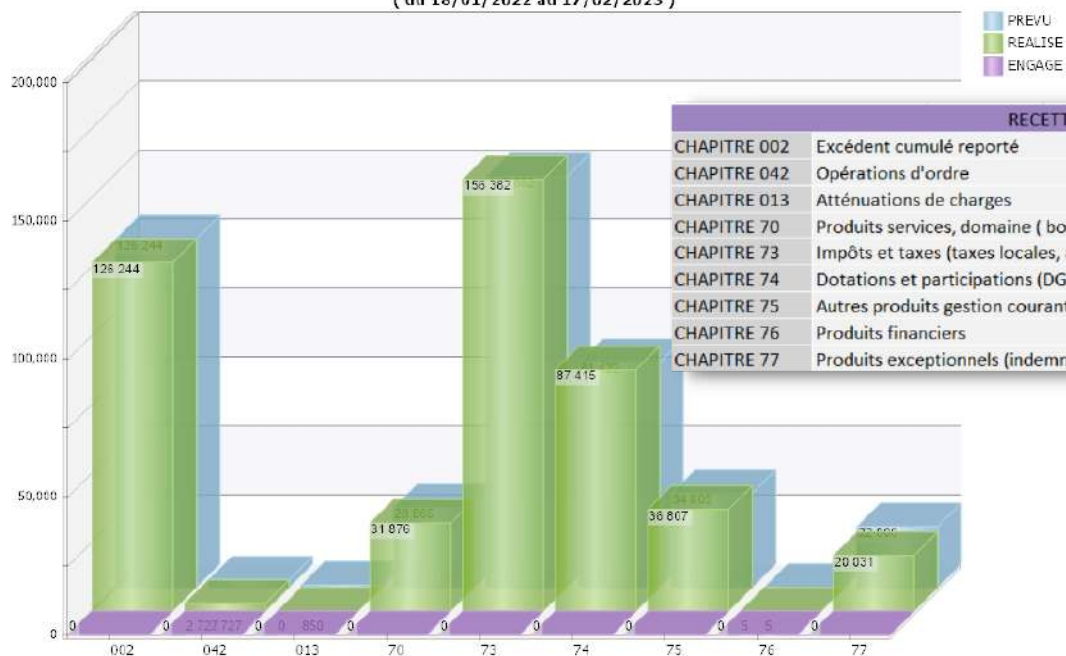
BUDGET 2022

Disponible/Réalisé - Dépenses de Fonctionnement
(du 18/01/2022 au 17/02/2023)



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
CHAPITRE 022	Dépenses imprévues
CHAPITRE 042	Opérations d'ordre (amortissements, cessions, virement à la section d'invest.)
CHAPITRE 011	Charges à caractère général (électricité, carburants, diverses fournitures, entretien...)
CHAPITRE 012	Charges de personnel (salaires, charges patronales, ...)
CHAPITRE 014	Atténuations de produits (FPIC et FNGIR)
CHAPITRE 65	Indemnités élus, SDIS, subventions versées, contributions...)
CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles

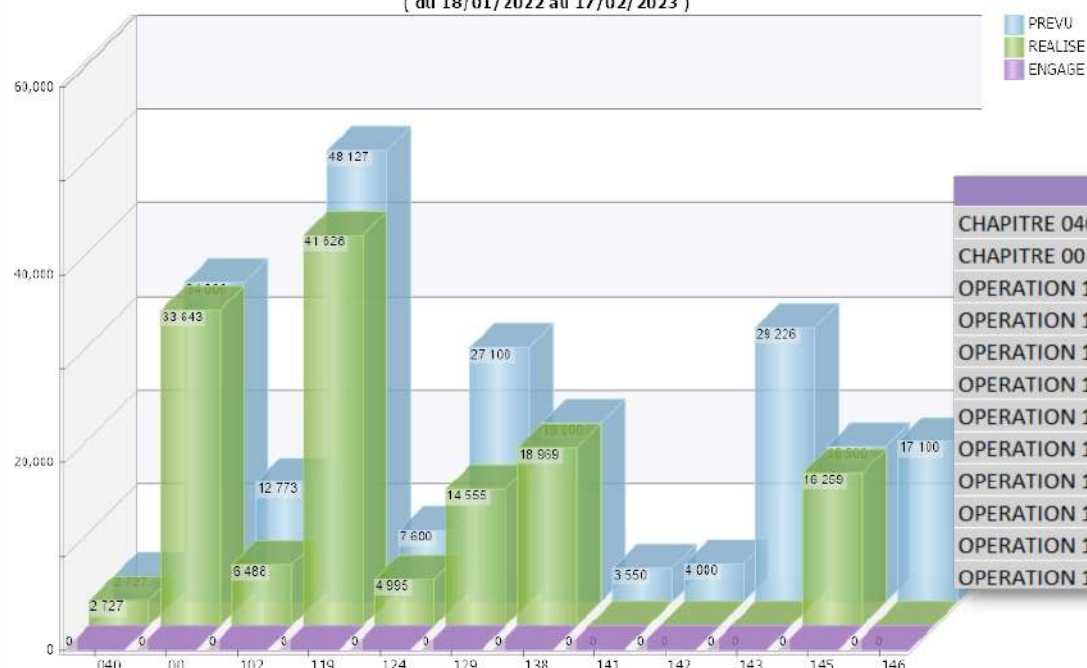
Disponible/Réalisé - Recettes de Fonctionnement
(du 18/01/2022 au 17/02/2023)



RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
CHAPITRE 002	Excédent cumulé reporté
CHAPITRE 042	Opérations d'ordre
CHAPITRE 013	Atténuations de charges
CHAPITRE 70	Produits services, domaine (bois, redevance occup. domaine public,...)
CHAPITRE 73	Impôts et taxes (taxes locales, attribution comp. CCMS,...)
CHAPITRE 74	Dotations et participations (DGF, DSR, ...)
CHAPITRE 75	Autres produits gestion courante (loyers appartements, location salle des fêtes, fermages,...)
CHAPITRE 76	Produits financiers
CHAPITRE 77	Produits exceptionnels (indemnités, cessions...)

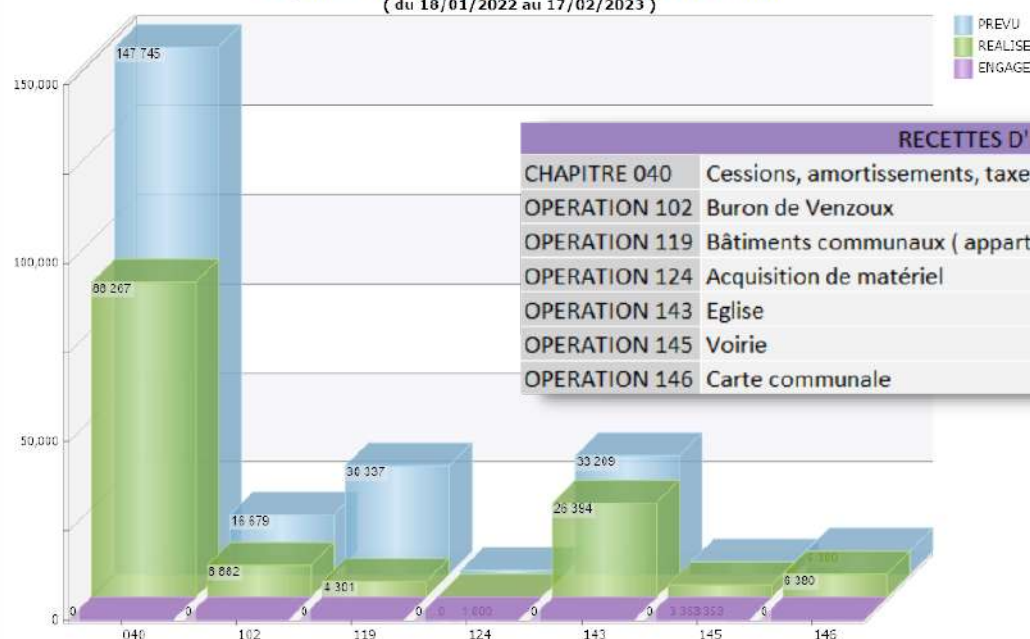
BUDGET 2022

Disponible/Réalisé - Dépenses d'Investissement
(du 18/01/2022 au 17/02/2023)



DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
CHAPITRE 040	Opérations d'ordre (cessions)
CHAPITRE 00	Remboursement capital emprunts
OPERATION 102	Buron de Venzoux
OPERATION 119	Bâtiments communaux (appartements)
OPERATION 124	Acquisition de matériel
OPERATION 129	Aménagements de sécurité
OPERATION 138	Aménagement traversée de bourg
OPERATION 141	Création sentier de randonnée
OPERATION 142	Petits travaux éclairage public
OPERATION 143	Eglise
OPERATION 145	Voirie
OPERATION 146	Carte communale

Disponible/Réalisé - Recettes d'Investissement
(du 18/01/2022 au 17/02/2023)



RECETTES D'INVESTISSEMENT	
CHAPITRE 040	Cessions, amortissements, taxe aménagement, FCTVA, excédent reporté,..)
OPERATION 102	Buron de Venzoux
OPERATION 119	Bâtiments communaux (appartements)
OPERATION 124	Acquisition de matériel
OPERATION 143	Eglise
OPERATION 145	Voirie
OPERATION 146	Carte communale

Le budget communal 2022 a été voté à l'unanimité le 13 avril 2022 en **suréquilibre de fonctionnement** :

- Dépenses de fonctionnement : **339.030€**
- Recette de fonctionnement : **418.868€**

En section d'investissement :

- Dépense : **177.650€**
- Recette : **177.650€**

L'ÉGLISE DE SAINT-VICTOR

En 2021, la municipalité a débuté une phase de travaux importants dans l'église classée à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques depuis 1962.

Ce petit joyau de l'art roman subissait depuis quelques années des infiltrations d'eau de pluie de plus en plus visibles sur certains plafonds. Avec l'accord et selon les recommandations de l'Architecte des Bâtiments de France, une première phase de travaux d'entretien de la couverture, de la chambre des cloches et des pierres des contreforts de l'angle Sud-Est a été réalisée par l'entreprise Nailler-Geneste, experte en monuments historiques, pour un montant de 13.729,80 € HT. La Région Auvergne-Rhône-Alpes a financé à hauteur de 6.864 €, l'Etat (D.R.A.C) à hauteur de 4.119 €.

Une deuxième phase dans la continuité va consister à réaliser de gros travaux d'entretien sur la flèche en pierres de taille du clocher afin qu'elle soit de nouveau étanche, pour un montant de 51.371,85€ HT avec mobilisation de subventions.

Un tel chantier nécessite la mise en place d'installations extérieures spécifiques (échafaudage, protections, mais aussi de locaux et équipements ponctuels de chantier).



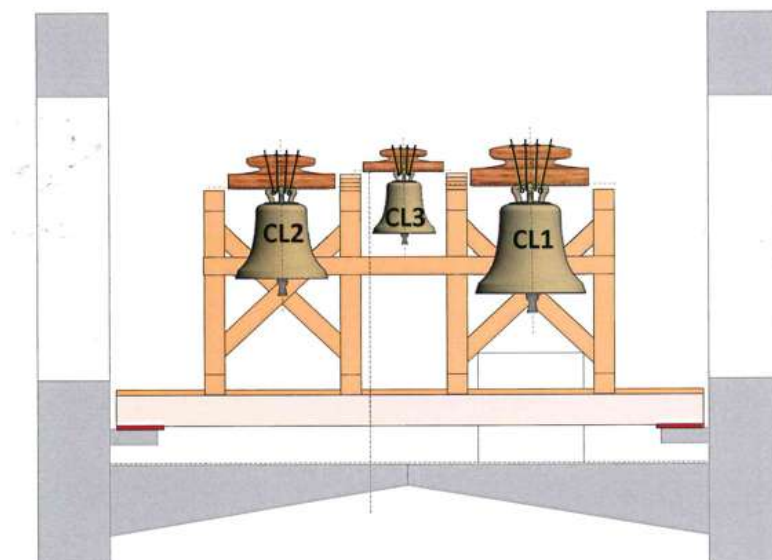
L'ÉGLISE DE SAINT-VICTOR



Enfin, l'audit réalisé par la société BODET chargée de la maintenance du beffroi et des cloches, a mis en évidence la nécessité de travaux pour la pérennité de l'installation campanaire. Le beffroi est la charpente en bois qui supporte les cloches.

L'église de Saint-Victor compte trois cloches : deux datant de 1901 et la plus petite, remarquable, puisque datant de 1533 ! Elle est à ce titre classée au patrimoine mobilier des Monuments Historiques depuis 1956. Ces travaux nécessitent obligatoirement le suivi par un maître d'œuvre. Le cabinet d'architecture A.C.A. à Clermont-Ferrand a été retenu fin 2022. Des demandes de subvention sont en cours.

Ces travaux pourraient être l'occasion d'exposer les cloches dans l'église le temps de la restauration du beffroi et de faire appel à un financement participatif.



MODERNISATION DE LA DÉFENSE INCENDIE

La défense extérieure contre l'incendie (DECI) a pour objet d'assurer, en fonction des besoins résultant des risques à prendre en compte, l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours par l'intermédiaire de points d'eau incendie (PEI) identifiés à cette fin.

La mise en œuvre de la DECI des communes du Puy-de-Dôme est définie au travers du règlement départemental de DECI signé le 12 janvier 2017 par Mme la Préfète du Puy-De-Dôme.



Conformément à ce règlement, la commune a décidé d'élaborer un schéma communal de défense extérieure contre l'incendie (SCDECI). C'est un outil d'anticipation et de gestion communale, permettant de faire un état des lieux des points d'eau incendie existants et une prospection des évolutions nécessaires. Dans le cadre de ce schéma, le SDIS 63 a été missionné afin d'élaborer une expertise technique de la DECI de la commune. Le coût de l'expertise est de 500€ TTC.



Le lieutenant Thierry RAQUIDEL, officier prévisionniste du SDIS 63, a donc rencontré les élus de Saint-Victor et plusieurs visites sur le terrain ont pu être menées.

Un état des lieux a été réalisé dans chaque village : nous avons répertorié toutes les bouches incendie (localisations + débits) pour ainsi pouvoir définir les besoins de chaque hameau en tenant compte de la distance d'un poteau à l'habitation la plus éloignée de celui-ci (400 mètres maximum) et sa capacité à fournir un débit d'eau de 30 m3/heure et 60 m3/heure pour les exploitations agricoles et bâtiments publics.

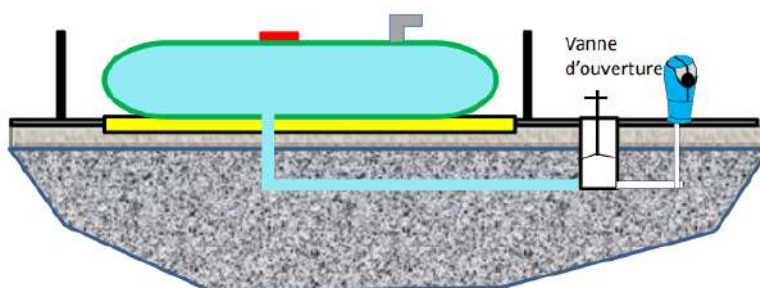


SCHÉMA DE FONCTIONNEMENT DES BÂCHES DE DÉFENSE INCENDIE

MODERNISATION DE LA DÉFENSE INCENDIE

Les conclusions du lieutenant RAQUIDEL ont été présentées au Conseil Municipal en septembre 2022 et les travaux à mener sont les suivants :

- Le Bourg, la Costa : pose d'une bâche souple de 60 m³ (habitations et bâtiments publics)
- Bessolles : pose d'une bâche souple de 60 m³ (habitants et exploitations agricoles)
- Le Verdier : la cuve de 15 m³ située à côté du réservoir sera aménagée de manière à venir en renfort des poteaux incendie (PI) existants
- Le Breuil : pose d'une bâche souple de 30 m³
- Maisse : pose d'une bâche souple de 30 m³
- Chatelguison : pose d'une bâche souple de 30 m³
- Chomeilles : pose d'une bâche souple de 60 m³ (habitations et exploitations agricoles)
- Roche Romaine : une bâche souple viendra en renfort du PI déjà existant
- Jassat : pose d'un PI sur la conduite du Syndicat Mixte de l'Eau d'Issoire, un en limite de commune de Murol (demande d'autorisation en cours et de devis en cours) et pose d'une bâche souple de 30 m³ .
- Courbanges : la pose d'une bâche de 30 m³ viendra en renfort des 3 PI existants (débit ne respectant la norme de 30 m³ /heure)



La société ARTEME a établi un devis d'un montant de 93.209 € HT. Des subventions vont être demandées au titre du Fonds des Initiatives communales (Conseil Départemental 40 %) et au titre de La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (Etat 30 % sur un plafond de dépenses de 30.000€ HT) ainsi que sur le Fonds Vert (10% Ministère de la transition écologique – protection incendie de forêts)

N.B. : une demande de devis complémentaire concernant Courbanges et Jassat sera faite car les informations concernant le débit des PI de Courbanges et le montant du devis du PI de Jassat village sont arrivées après réception du devis initial d'ARTEME

Éric BERTIAUX, 1er adjoint, correspondant incendie et secours*

*(*arrêté municipal du 6 septembre 2022 conformément à la loi du 25/11/2021 et au décret du 29/07/2022)*

MODERNISATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le coût de l'éclairage public pour la commune de Saint-Victor-la-Rivière (électricité et entretien) revient à 39,32€ TTC par an et par habitant pour une population de 245 habitants (chiffre du dernier recensement 2022).

Devant la constante augmentation des coûts de l'énergie, la commune a pris la décision :

Dès 2019, de réduire le temps de l'éclairage public (extinction à 23h)

En 2022 :

- de rallumer le matin à 6h (au lieu de 5h), à partir de fin janvier 2022
- de ne plus illuminer l'église le matin à 6h, à partir de fin janvier 2022
- d'installer deux lampadaires à énergie solaire (un à Bessolles et le second sur la route de Chatelguison au lieu-dit Champ Monière)
- de supprimer des points d'éclairage public situés dans du domaine privé

Grâce à ces mesures, nous avons pu maîtriser les dépenses et ainsi compenser l'augmentation du coût de l'énergie.

En 2023, la commune va entreprendre la modernisation de son éclairage public. Pour cela, les lampadaires les plus anciens - qui sont aussi les plus énergivores - seront remplacés ; les villages de Bessolles, Chatelguison, Chomeilles, Courbanges, Le Breuil, Maisse, Roche Romaine seront concernés. Ces lampadaires seront remplacés par un éclairage à leds, ce qui nous permettra une économie d'énergie de 50% en kWh.

Cette opération a un coût total de 78.024,96€ TTC dont 32.524,96€ seront financés par la commune. De plus, **à partir de janvier 2023**, l'illumination de l'église ne se fera plus que pendant les vacances de février et les fêtes de fin d'année.



En février 2023, un investissement moins important (2.172€) concernera l'installation de programmeurs de chauffage à la mairie et au centre d'animation social et culturel. Ces systèmes nous permettront ainsi de réduire notre facture énergétique.

Jacques GIOGHI, conseiller municipal

TRAVAUX 2022



L'AMÉNAGEMENT DE LA TRAVERSÉE DU BOURG

Initiés par le Conseil Départemental et la commune, ces travaux ont consisté en l'aménagement des entrées du bourg pour faire ralentir les véhicules entrants et la sécurisation de l'arrêt du bus scolaire avec création d'un cheminement pour les enfants. Le montant des travaux s'élève à 72.316,57 € TTC dont 18.969 € à la charge de la commune.



La venue des beaux jours a été l'occasion de planter des fleurs (fournis par TREYVE Paysage pour un montant de 1.592,73 € TTC) dans l'espace vert dédié, aménagé par l'employé communal, avec l'aide des habitants volontaires venus prêter main forte aux élus.

ENCORE MERCI À TOUS POUR VOTRE AIDE !

REPRISE D'UN MUR DE SOUTÈNEMENT À CHOMEILLES

Travaux réalisés par notre employé communal, Daniel COLOMBIER.



Crédits photos : Daniel COLOMBIER

Crédits photos : Daniel COLOMBIER

TRAVAUX 2022



l'entreprise Christian PERRET pour les ouvertures, l'employé communal pour les carrelages de la salle d'eau, les peintures, le lambris et les peintures de la cage d'escalier, les adjoints pour la pose de la cuisine. La rénovation de cet appartement a coûté 43.628,50 € TTC. Il est loué depuis le 1er juillet 2022.

RÉNOVATION DE L'APPARTEMENT DU 1ER ÉTAGE DE LA MAIRIE

Le dernier appartement communal vacant situé au 1er étage de la mairie a été entièrement rénové. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise GIRON pour la plomberie et l'électricité, l'Atelier ANB pour la pose des sols, l'entreprise DA CRUZ pour l'isolation et les plaques,



RÉNOVATION DU LOCAL DU CLUB DES BRUYÈRES

La rénovation de l'appartement au-dessus de la mairie a été l'occasion de séparer définitivement le rez-de-chaussée (local mis à disposition du Club des Bruyères) de l'étage (appartement en location) en installant une cloison dans le couloir, permettant ainsi la création d'un WC en rez-de-chaussée pour le local associatif. Le chauffe-eau, la robinetterie et les luminaires ont également été changés.



Enfin, la pose d'un parquet flottant dans les toilettes et la réfection de la peinture du local ont été réalisées par l'employé communal. Coût des travaux :

Sarl GIRON Plomberie + électricité : 3.498,92 € TTC
Fourniture parquet et accessoires : 206,89 € TTC
+ coût temps de travail agent communal

TRAVAUX 2022



AUTRES TRAVAUX RÉALISÉS

- Entretien de la voirie : réfection des enrobés au bourg en haut de la Costa, à l'arrière de Bessolles, sur le chemin de la Bonnefont à Roche Romaine, à l'intersection vers la voie du Puy de Chatelguison.
Travaux réalisés par Colas-CTPP pour un montant de 16.259,10 € TTC.
(Subvention de 3.353 € du Conseil Départemental)
 - Busage d'un chemin à la sortie du Breuil pour éviter les écoulements d'eau sur la route départementale et dans les propriétés voisines. Travaux réalisés par l'employé communal. Coût des matériaux : 266 € TTC.
 - Réfection de la signalisation horizontale à Jassat, Chomeilles, Roche Romaine, Bessolles, Maisse, Chatelguison, le bourg (descente du car scolaire) par SAS Signalisation pour un coût de 1.656 € TTC.
-

TRAVAUX À SUIVRE



UNE NOUVELLE COMPÉTENCE POUR LES PETITES COMMUNES : L'ADRESSAGE

Depuis la **loi 3Ds**, du 21 février 2022, l'adressage est devenu une obligation pour toutes les communes. Cette procédure va permettre de fiabiliser les adresses pour tenir compte de l'évolution sociétale et des besoins des utilisateurs de l'adresse (services de secours, livraisons, services à domicile...) en lien avec les évolutions technologiques (déploiement du réseau GPS et de la fibre optique). Une commission communale sera créée et collaborera avec un bureau d'études sur la numérotation et la dénomination des voies qui devront prendre en compte la carte communale. Cette Base Adresse Locale (BAL) une fois fournie sera intégrée dans la Base Adresse Nationale (BAN). Des subventions du Département et de l'Etat seront demandées le moment venu.

ÉLABORATION DE LA CARTE COMMUNALE

Décidée le 10 août 2022 par le Conseil Municipal, c'est le cabinet *Réalités et Descoeur* qui a été retenu pour l'étude d'un montant de 17.100 € TTC. Une dotation générale de décentralisation (DGD) de 6.380 € a été accordée par l'Etat.

La carte communale est un document d'urbanisme défini par la **Loi Solidarité et Renouvellement Urbains** (SRU) du 13/12/2000. Elle a subi plusieurs évolutions depuis.

Articles L.161-1 et suivants et R.161-1 et suivants du code de l'urbanisme :

La carte communale **précise les modalités d'application de la réglementation de l'urbanisme** prises en application de L.101-3 du Code de l'urbanisme.

La réglementation de l'urbanisme régit l'utilisation qui est faite du sol, en dehors des productions agricoles, notamment la localisation, la desserte, l'implantation et l'architecture des constructions.



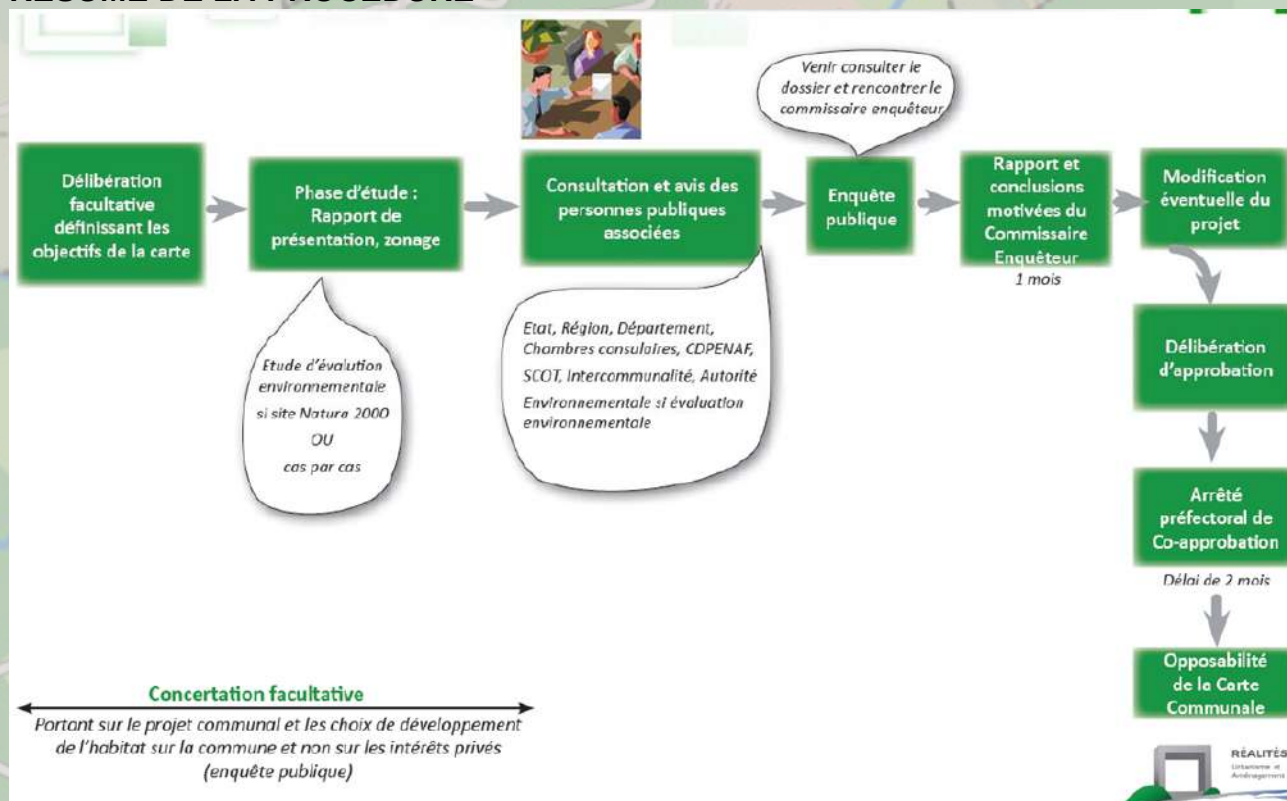
+ CHARTE PARC DES VOLCANS

***SRADDET** = *Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires* - Prioriser le renouvellement urbain : qualification de friches, logements cants, potentiel bâti, changement de destination, réhabilitation... - Densifier de façon raisonnée le tissu existant tout en augmentant la place du végétal. A défaut, extension urbaine à justifier au vu de l'évolution démographique et en continuité urbaine

***SDAGE/SAGE** = *Schéma Directeur d'Aménagement et de la Gestion de l'eau/Schéma d'aménagement et de gestion des eau.*

ÉLABORATION DE LA CARTE COMMUNALE

RÉSUMÉ DE LA PROCÉDURE



CHRONOLOGIE DE LA PROCÉDURE

		2022			2023												2024		
		Oct	Nov	Déc	Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars
Phase 1	Cadrage																		
	Réunion agricole																		
	Présentation du diagnostic																		
	Présentation du diagnostic aux PPA																		
Phase 2	Echange sur le projet communal																		
	Rendu du projet de territoire																		
	Réalisation du zonage																		
	Cas par cas																		
Phase 3	Finalisation de la carte communale																		
	Dossier dérogation (urbanisation limitée)																		
	Consultation des PPA																		
	Enquête publique																		
Phase 4	Rapport du commissaire enquêteur																		
	Approbation																		
	Co-approbation du Préfet																		
	Téléchargement sur le Géoportail de l'Urbanisme																		

entre sauvegarde d'un patrimoine et obligations administratives, un équilibre à trouver

La tarification de l'eau potable à Saint-Victor, au forfait puis au réel, et la délégation de la gestion de ce service à un organisme extérieur, au-delà de l'aspect réglementaire, ont permis la connaissance approfondie des réseaux et de la ressource de notre territoire grâce à la mise en place par la SEMERAP d'outils et moyens modernes de contrôle :

- Connaissance de la production, du rendement et des fuites grâce aux compteurs généraux et compteurs individuels avec télégestion,
- Une modernisation de la cartographie pour une mise à jour rapide des informations (cartes SIG)
- Le renforcement du contrôle de la qualité (résultats disponibles sur le site de l'Agence Régionale de Santé (ARS) – « La qualité de votre eau potable »).

De nombreux travaux ont également été effectués soit par la SEMERAP soit par la commune : reprise et renouvellement de branchements, remplacements de vannes, renouvellement de réseaux, réparation de fuites, changements des portes de captages, remplacement de 57 ml de canalisation destinée à la vidange du captage du Puy des Prêtres du Verdier.



TRAVAUX EFFECTUÉS SUR LE CAPTAGE AU VERDIER - CRÉDITS PHOTOS : FRANÇOIS GORY

L'EAU DE SAINT-VICTOR

FONTAINE, JE NE GASPILLERAI PAS TON EAU !

Au sujet des fontaines, la commune examine la possibilité qu'elles restent en service tout en modérant leur utilisation. A titre d'exemple : des robinets ont été posés sur les fontaines de Courbanges. **Pensez à les refermer après utilisation** ! Elles sont un élément très apprécié du patrimoine communal dont nous devons garantir l'entretien et la sauvegarde.

Un très grand merci à Monsieur Didier CHRETIEN pour la réalisation à titre gracieux des plaques à façon installées sur les fontaines du Bourg et de Courbanges.

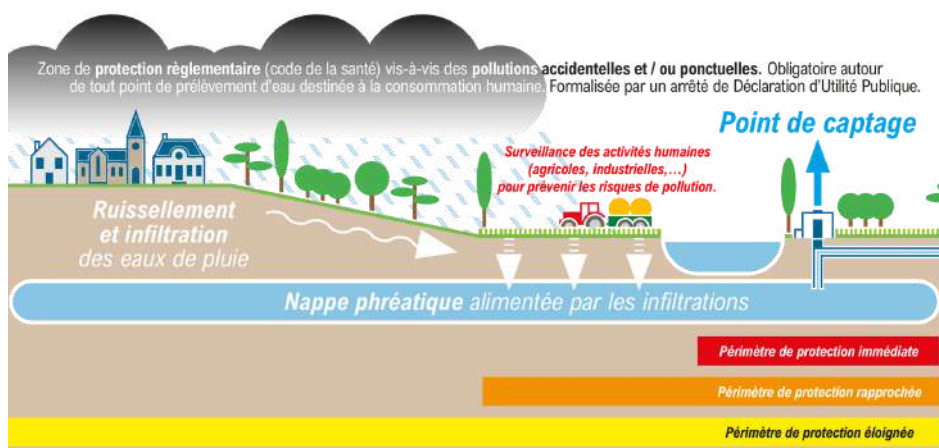


PROCÉDURE PPC - SUITE

Dans le cadre de la procédure de protection des périmètres des captages (PPC), des vérifications avaient été préconisées au captage dit « des 4 Chareyres » (qui alimente une grande partie du village du Breuil) avant de pouvoir avancer dans la procédure :

- Vérifier que les eaux présentes en pied de captage ne puissent pas s'introduire dans celui-ci
- vérifier que les eaux alimentant le captage proviennent uniquement de la zone drainée

Les travaux réalisés furent la reprise du collecteur des zones de drainage au captage et du génie-civil pour étanchement. Un traçage de vérification a été finalement réalisé. Ces vérifications et travaux permettent de pérenniser cette ressource pour le futur. A noter qu'une interconnexion existante dans le hameau du Breuil entre le réseau des 4 Chareyres et celui de Chacuze/Venzoux a permis de réaliser ces travaux sans gêner les usagers.



L'EAU DE SAINT-VICTOR



TRAVAUX EFFECTUÉS SUR LE CAPTAGE DIT DES 4 CHAREYRES - CRÉDITS PHOTOS : FRANÇOIS GORY

Les vérifications et travaux d'amélioration faits sur ce captage seront intégrés dans l'étude PPC en cours avant sa validation définitive par le Conseil Municipal en 2023.

Le Conseil Municipal a été amené à se prononcer sur la déconnexion possible du réseau du captage de Vermette qui alimente les hameaux de Bessolles et de Roche Romaine. Cette ressource étant importante en terme de débit, il a été décidé de la conserver. Elle servira à l'alimentation de la défense incendie. Une alimentation de ces deux hameaux en parallèle par le réseau de Chacuze/Venzoux* sera mise en place. Et en cas de baisse des ressources due notamment à des épisodes de sécheresse, la connexion à Vermettes pourrait être rétablie. Sous réserve de l'avis de l'ARS.

La suite de la procédure PPC sera l'élaboration d'un dossier de déclaration d'utilité publique (DUP) qui sera transmis à l'ARS pour validation avant lancement de l'enquête publique.

La fin de cette procédure entrainera d'autres travaux que ceux précités (clôtures, petits aménagements autour et dans les captages) et le respect strict des périmètres de protection quant aux pâturages des troupeaux et aux plans d'épandage des exploitations agricoles.

Le budget eau et assainissement doit supporter ces coûts d'investissement. Les recettes proviennent de la part communale sur les factures d'eau potable, des subventions de partenaires financeurs et des éventuels emprunts. Des travaux de renouvellement des conduites d'eau potable sont à planifier annuellement.

**après consultation de la SEMERAP sur la capacité du réseau Chacuze/Venzoux*

Le tarif de l'eau a évolué depuis la mise en place des compteurs : contractuellement pour la part SEMERAP (selon des coefficients de variation) et sur décision du Conseil Municipal pour la part communale. Après deux ans sans augmentation de la part communale, il a été décidé le 14 novembre dernier d'augmenter le tarif 2023. D'une part, les recettes d'eau ne permettent pas de dégager suffisamment d'autofinancement pour les investissements, d'autre part en raison de la forte hausse des prix des matériaux, fournitures et carburants.

Vous trouverez ci-dessous l'évolution du prix du m3 d'eau et de l'abonnement.

ÉVOLUTION DES TARIFS DE L'EAU POTABLE

TARIFS SEMERAP HT*	2021	2022	2023
PART FIXE	45.00 € BASE	46.24 € + 2.76 %	49.18 € + 6.36 %
PART VARIABLE	0.98920 € BASE	1.01650 € + 2.76 %	1.08100 € + 6.36 %

*selon modalités d'indexation du tarif de base de la part délégataire - Troisième partie - Chapitre 8 - article 8.5 du contrat de délégation du service d'eau potable



TARIFS COMMUNE HT	2021	2022	2023
PART FIXE	10.00 € BASE	10.00 € + 0 %	10.64 € + 6.36 %
PART VARIABLE	0.3308 € BASE	0.3308 € + 0 %	0.35180 € + 6.36 %

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2022

Voté le 13 avril 2022, les dépenses et recettes de fonctionnement prévisionnelles de ce budget s'équilibraient à 27.437€ grâce à une subvention du budget communal de 11.315€.

Le résultat provisoire de l'exercice comptable montre d'ores et déjà un produit de vente d'eau réalisé (9.281,39€) inférieur à celui attendu (13.000€).

Les dépenses et recettes d'investissement prévisionnelles ont été voté en équilibre à hauteur de 113.136€ avec en principales dépenses le remboursement du capital d'emprunt (2 emprunts en cours) et des travaux sur les réseaux ainsi que la procédure de protection des périmètres des captages. En recettes attendues : le FCTVA, les dotations aux amortissements, les subventions.

TRANSFERT DE COMPÉTENCES

Autre information importante concernant le sujet de l'eau : **le transfert obligatoire de la compétence eau et assainissement aux communautés de communes au plus tard le 1er janvier 2026** (*Loi NOTRe du 07 août 2015 modifiée*). Bien que plusieurs fois repoussé sous la pression des associations d'élus, ce transfert semble aujourd'hui inéluctable.



La Communauté de Communes du Massif du Sancy a mandaté un bureau d'études pour faire un état des lieux de la gestion des services eau et assainissement sur tout son territoire et pour " *définir les modalités et les conséquences financières, techniques, administratives, humaines et juridiques de ce transfert de compétences.*

Cette étude constituera une aide à la décision et permettra aux décideurs d'avoir une information complète pour entériner en connaissance de cause le transfert de compétences, en réalisant un état des lieux de la gestion actuelle des services, les scénarii envisageables dans le cadre du transfert et les modalités de mise en œuvre de ce dernier".

PV – Conseil Communautaire du 02/06/2022.

N.B . François GORY est membre du Comité de Pilotage et du Comité technique chargés du bon déroulement et du suivi de cette étude.

FIN DE LA RESTAURATION DU BURON DE VENZOUX



En 2021, la réfection du pignon écroulé a coûté 5.784€ TTC et la reprise partielle de la couverture par l'entreprise CURIER-RIGAL s'est élevée à 5.364€ TTC.

En 2022, l'entreprise de maçonnerie Elie BOISSIER a terminé la restauration du pignon ouest avec un rejointoiement des pierres à la demande de la mairie plutôt qu'une rénovation en crépi comme avant. Les ouvertures ont également été changées pour un montant de 4730,70 € TTC par l'Atelier ANB.



FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES



*Subvention du Parc des Volcans (LEADER) : 7.432€
Région (Bonus Relance) : 2.797€
Communauté de Communes du Massif du Sancy : 5.000€*

En 2023, un parquet bois sera réalisé plutôt que la dalle béton initialement prévue. Le coût des travaux s'élèvera à 5.230€ HT. Un cheminement et une signalisation pour randonneurs doivent être réalisés lorsque les travaux seront terminés.

Nous sollicitons les familles de tradition paysanne de Saint-Victor pour obtenir des photos prises par le passé dans les estives situées sur le territoire communal. Avec votre accord, elles seront reproduites, encadrées et en exposition permanente dans le buron.



Contactez la mairie au 04.73.88.66.72

HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8h - 12h	8h - 12h	ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE UNIQUEMENT	8h - 12h	8h - 13h
13h - 17h	14h - 18h	FERMÉ	13h - 17h	FERMÉ

PERMANENCE DE MONSIEUR LE MAIRE, FRANÇOIS GORY :

Les mardis de 14h à 17h sans rendez-vous

Les vendredis matins de 8h à 13h sur rendez-vous uniquement

**En dehors de ces horaires et en cas d'urgence, veuillez joindre le Maire
ou les adjoints aux numéros suivants :**

François GORY : 06.71.79.22.98

Eric BERTIAUX : 06.11.52.96.68

Marc-Antoine de LATTRE : 07.83.44.04.23

ÉTAT CIVIL 2022

NAISSANCES

Le 26 janvier,
Alba DUARTE

Le 3 avril,
Charly MONTEL

Le 3 juillet,
Emile BRUNEAU

Le 4 juillet,
Marius ROTG

Le 1er septembre,
Sézane PENARD

MARIAGES

Le 2 juillet,
Xavier ADMIRAT &
Alexandra GELINAUD

Le 10 septembre,
Lilien SERRE &
Andréa RUSTAN

Le 22 octobre,
Thomas GILLAIZEAU &
Caroline MACHADO

Le 10 décembre,
Laurent GRENIER &
Jessica POMMIER

DÉCÈS

Le 8 septembre,
Marie-Claude FLAMENT, 51 ans

Le 8 décembre,
Albert GAIME, 86 ans

Le 15 décembre,
Yvette GUERRIER née CHANDEZON,
82 ans



LE RELAIS SANCY

La Communauté de Communes du Massif du Sancy au plus proche de ses habitants : labellisé par l'Etat "Espace France Services", le Relais Sancy est un lieu dédié aux démarches administratives des usagers grâce à un partenariat avec différents organismes publics et privés (emploi, formation, logement, santé, environnement). Ses missions :

- Accompagner les usagers dans leurs démarches administratives numériques
- Prendre en compte leur demande et les orienter si besoin vers le bon partenaire (Conciliateur de justice/avocat/juriste, CPAM, Caisse de Retraite, Services des Finances Publiques...)

Contactez **Mme Aurélie MONESTIER**

13 rue Notre Dame 63610 Besse-et-Saint-Anastaise

au **06.47.70.91.30** ou par mail : **contact@lerelais-sancy.org**.

Retrouvez toutes leurs actualités sur la page Facebook - **relais sancy espace.france services** - ou sur leur site internet **www.lerelais-sancy.org**

NOUVELLE OBLIGATION DÉCLARATIVE POUR LES PROPRIÉTAIRES



DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

Tout propriétaire indivis, usufruitiers (de résidence principale, secondaire ou logements vacants) ainsi que les sociétés civiles immobilières (SCI) sont concernés. Vous avez **jusqu'au 30 juin 2023** pour déclarer la situation d'occupation de vos biens, dans l'onglet « Biens immobiliers » de votre espace sécurisé sur le site **impots.gouv.fr**. Pour faciliter cette nouvelle démarche, les données d'occupation connues des services fiscaux seront pré-affichées. Par la suite, seul un changement de situation nécessitera une nouvelle déclaration. En cas de besoin d'assistance pour effectuer votre déclaration, vous pouvez appeler le **0.809.401.401** du lundi au vendredi de 8h30 à 19h, ou vous rendre directement au service des impôts ou espace France Services le plus proche de chez vous pour accéder à un ordinateur en libre-service ou bénéficier au besoin d'un accompagnement personnalisé.

N.B: En cas de non-déclaration, d'erreur, d'omission ou de déclaration incomplète, une amende d'un montant forfaitaire de 150 € par local pourra être appliquée.

DÉNEIGEMENT



Le "*protocole déneigement*" élaboré par Paul BRASSIER, conseiller municipal, a été voté le 14 décembre 2021, afin d'optimiser la tournée de l'employé communal et répondre au mieux aux exigences locales.

Il est rappelé dans ce document que chacun doit déneiger son entrée jusqu'en limite du domaine public ainsi que les trottoirs et espaces publics au droit des propriétés privées.

***Ce document est disponible sur le site de la commune, dans les onglets
« Documentation » puis « Délibérations ».***

En 2022, la commune a investi dans l'achat de 10,28 tonnes de pouzzolane pour un montant total de 452,30€ TTC ainsi que des chaînes à neige chez VACHER SA pour un montant de 3.825,65€ TTC.

Subvention du Conseil Départemental de 1000 €.



AIDES ET ACTIONS SOCIALES

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE



Le CCAS de Saint-Victor-La-Rivière souhaite apporter une nouvelle dynamique à la commune en proposant différentes manifestations tout au long de l'année afin de recréer du lien entre les habitants.

Il n'oublie pas pour autant son rôle principal : l'aide sociale.

Pour de plus amples informations, référez-vous à leurs bulletins qui paraissent et vous sont distribués plusieurs fois dans l'année. Vous pouvez également les retrouver sur le site internet de la commune rubrique CCAS ou en mairie.

SECOURS POPULAIRE

L'antenne du Secours Populaire de Besse a déménagé et se situe maintenant au **2, chemin de ronde (à côté de la Poste) 63610 Besse-et-Saint-Anastaise**. La boutique est de nouveau ouverte !

INFOS ET CONTACTS :

Téléphone : **06.23.22.66.69**

Mail : secourspopulairedusancy@gmail.com

Facebook : [Secours Populaire Besse et Saint-Anastaise](#)



ASSISTANTES SOCIALES



Permanence des assistantes sociales en présentiel tous les lundis de 9h30 à 12h30. Prendre RDV au **04.73.65.89.50** ou à l'Espace France Services de Besse.

SIVOM DE BESSE



Le SIVOM du Pays de Besse - Cézalier - Sancy a récemment été dissout puis introduit au sein du nouveau centre intercommunal d'action sociale (CIAS) de la Communauté de Communes du Massif du Sancy. Il concerne donc un territoire plus vaste comprenant les communes suivantes : *Besse-et-Saint-Anastaise, Chambon-sur-Lac, Chastreix-Sancy, Compains, Égliseneuve-d'Entraigues,*

Espinchal, La Bourboule, La Godivelle, Le Mont-Dore, Le Vernet-Sainte-Marguerite, Montgreleix, Murat-Le-Quaire, Murol, Picherande, Saint-Diéry, Saint-Genès-Champespe, Saint-Pierre-Colamine, Saint-Victor-La-Rivière et le Valbelex.

Le CIAS reprenant donc cette compétence, les services proposés restent inchangés : aide à domicile, portage de repas, service de soins infirmiers à domicile, bus des montagnes, et diverses animations seniors et jeunesse.

INFORMATIONS au 04.73.79.52.82
ou par mail saad@cc-massifdusancy.fr

SIVOM DE LA VALLÉE VERTE

UN POINT SUR LA MICRO-CRÈCHE INTERCOMMUNALE

Depuis son ouverture le 6 Septembre 2021, la micro-crèche affiche complet avec 12 enfants à l'année. Le SIVOM a récemment adapté son règlement intérieur afin de permettre des places dérogatoires aux enfants résidant en dehors des 4 communes de la Vallée Verte.



Cependant, les enfants de Chambon-Sur-Lac, Murol, Saint-Nectaire et Saint-Victor-La-Rivière restent prioritaires. Les inscriptions se font auprès de Groupe Objectifs, gestionnaire de l'établissement au **04.66.65.31.17** ou **07.86.74.37.44** ou par mail : objectif.48@wanadoo.fr ou of.c.louche@gmail.com.

ET DU NOUVEAU À LA CANTINE SCOLAIRE



Conformément à la loi EGALIM, les repas préparés sur place par Loïc CRUSSON, cuisinier du SIVOM, répondent aux nouvelles exigences de celle-ci. En effet, un repas végétarien est servi une fois par semaine. 50% des ingrédients utilisés proviennent de producteurs locaux, dont 20% de produits issus de l'agriculture biologique.

SIVOM DE LA VALLÉE VERTE

LE CENTRE DE LOISIRS RECRUTE !

Le Centre de Loisirs extrascolaire du SIVOM de la Vallée Verte propose d'accueillir les enfants des communes de Chambon-sur-Lac, Murol, Saint-Nectaire et Saint-Victor-la-Rivière, ayant 3 ans révolus et déjà inscrits dans un établissement scolaire. Les familles peuvent inscrire leurs enfants à la semaine, à la journée ou à la demi-journée avec ou sans repas.



Il se situe dans les locaux de l'école maternelle de Murol du lundi au vendredi de 8h à 18h (sauf jours fériés) :

- durant les vacances d'hiver
- durant les vacances de printemps
- durant les 6 premières semaines des vacances d'été
- durant les vacances de la Toussaint

Des enfants d'autres communes d'origine, de la population touristique notamment, pourront être également accueillis, dans la limite des places disponibles.

ECOLE MATERNELLE
- RUE DU TARTARET 63790 MUROL -
04.73.88.81.34

Le centre de loisirs est très souvent confronté à des problèmes de recrutement c'est pourquoi il a été décidé d'employer des animateurs stagiaires. Ces derniers effectueront au sein de la structure leur stage pratique de formation dans le cadre de la préparation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) ou dans le cadre de la préparation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD) en vue d'une validation par Jeunesse et Sports Auvergne. Afin de les motiver à postuler chez nous, ils auront la possibilité d'être hébergés gratuitement et seront également rémunérés à hauteur de 200 €.

POUR ENVOYER VOS CV
SIVOM.DELAVALLEEVERTE.DDCS@ORANGE.FR



RENTREE 2023/2024

Les inscriptions à l'école maternelle des enfants des 4 communes de la Vallée Verte nés en 2020 sont ouvertes ! Vous pouvez d'ores et déjà prendre contact auprès de Mme la directrice au **04.73.88.64.70**.

INFOS DIVERSES



NE PAS BRÛLER LES DÉCHETS VERTS, NI PRATIQUER L'ÉCOBUAGE !

Le brûlage des végétaux est réglementé dans le Puy-de-Dôme depuis 2012 d'autant que nous traversons une période de sécheresse hivernale globale dans le Département, qui suit un été 2022 particulièrement sec et chaud.

Plusieurs solutions existent pour vos déchets :

- Déposer des petits déchets verts (tontes, feuilles mortes, petites branches) au pied des arbres et des plantes comme paillage
- Pratiquer du mulching pour la tonte (laisser l'herbe coupée sur place) pour enrichir le sol
- Composter ses déchets verts dans un bac approprié (commande possible de bac)
- Broyer les petits branchages
- Les apporter en déchetterie (Besse ou Le Treuil, renseignements auprès du SICTOM des Couzes au 04.73.96.77.75).

L'écobuage « agricole » est possible **en dehors de la période allant du 1er juillet au 30 septembre**, sous certaines conditions (voir plaquette) et après déclaration préalable obligatoire en mairie.

...Quelles précautions dois-je prendre dans tous les cas ?

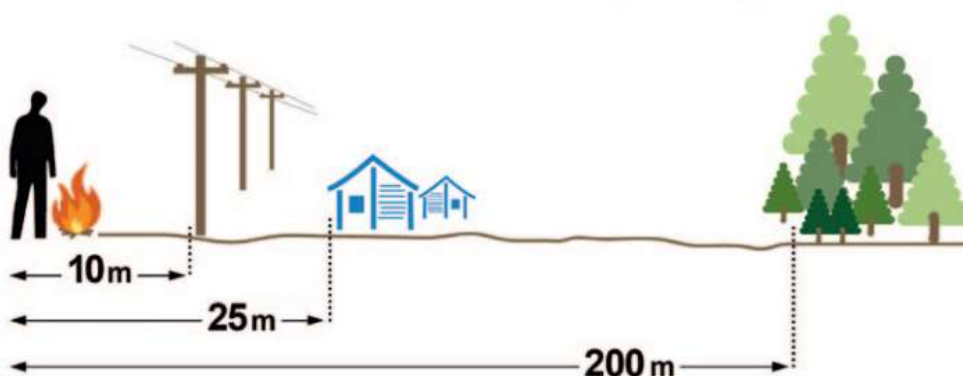
Le feu ne doit entraîner aucun danger pour le voisinage et les usagers des axes routiers et ferroviaires :

- les déchets végétaux doivent être bien secs pour brûler facilement et faire le moins de fumée possible,
- le feu doit rester sous surveillance permanente et les moyens nécessaires pour éteindre le feu doivent être à disposition,
- aucun feu ne doit être allumé si la vitesse du vent dépasse les 20 km/h.

NB : à 20 km/h les feuilles et petites branches sont agitées en permanence, le vent déploie les drapeaux légers (degré 3 sur l'échelle de Beaufort)

En cas de pointe de pollution atmosphérique, tout type de feu de plein air est interdit (message d'alerte diffusé selon dispositions prévues à l'arrêté préfectoral du 5 janvier 2012).

... Quelles conditions dois-je respecter ?



Tout feu de plein air est interdit à moins de :

- 10 m des lignes électriques ou téléphoniques aériennes,
- 25 m des voies de circulation, des constructions, des conduites ou des stockages de produits ou de gaz inflammables,
- 200 m des bois, forêts, plantations, reboisements (sauf pour les propriétaires).

... Limitations supplémentaires dans le cas d'écobuage pour les végétaux sur pied,

- la surface à brûler doit être fractionnée en unités de 2 ha maximum pour pouvoir rester maître du feu,
- une bande de 25 m doit être préalablement nettoyée autour de la surface à brûler,
- la surface à brûler doit être éloignée de plus de 50 m des bois, forêts, plantations, reboisements,
- l'écobuage fait l'objet d'une déclaration préalable en mairie (modèle disponible sur site internet).

Tout feu de végétaux
est interdit
du 1^{er} juillet au 30 septembre.



Attention
En cas de non-respect des dispositions
de l'arrêté préfectoral réglementant les
feux de plein air, des sanctions pénales
sont applicables.



INFOS DIVERSES



RALENTISSEURS

Suite à la demande de plusieurs habitants des villages de Courbanges, du Verdier et du Breuil concernant **la vitesse excessive** dans la traversée des villages, nous nous sommes

rapprochés de la DRAT Sancy pour savoir quelle solution pouvait être envisageable, sachant que des ralentisseurs types dos d'âne, etc, sont à exclure par rapport au déneigement en période hivernale.

Nous leur avons proposé un système amovible comme il en existe en Savoie, c'est-à-dire des barrières en bois, qui seraient posées à l'entrée et en sortie de village pour créer un rétrécissement avec sens de priorité et de chicane dans la traversée du village pendant la période estivale et qui seraient alors retirées pendant la période hivernale pour ne pas gêner le déneigement.

Une mise en place provisoire pour essai devrait être effectuée par la DRAT Sancy au printemps 2023 au village de Courbanges pour voir si cela a un effet conséquent sur la vitesse avant de le mettre en place dans d 'autre village.

Éric BERTIAUX, 1er adjoint au maire



DÉFIBRILLATEUR

Depuis 2021, la commune a investi et s'est équipée d'un défibrillateur automatisé externe.

Celui-ci se trouve sur la façade gauche - lorsque l'on se trouve face à la mairie - et est facilement accessible.

Coût : 2.058,55€ TTC

Subvention du Conseil Départemental : 750 €



CIMETIÈRE

Au cimetière, le réservoir d'eau a été supprimé car il avait été endommagé par le gel. Un robinet à poussoir a été installé par le service technique de la commune. L'arrivée d'eau est **fermée en période hivernale**. Un arrosoir sera mis à disposition.

De plus, le Conseil municipal a choisi, pour faciliter l'entretien de ses allées et pour des raisons plus économiques et écologiques, de privilégier l'engazonnement. Il sera fait au printemps par notre employé communal.

INFOS DIVERSES

FACE AUX FRELONS ASIATIQUES

Il nous a été signalé dans le village de Jassat un grand nombre de nids de frelons asiatiques qui est une espèce envahissante .

Le frelon asiatique est une espèce invasive, prédatrice des abeilles domestiques et classée danger sanitaire de 2ème catégorie, elle représente également un risque pour la sécurité publique.

Le frelon asiatique (*VESPA VELUTINA NIGRITHORAX*) a été introduit en France en 2004 et depuis, les autorités sanitaires luttent pour éviter sa propagation.



Toute personne suspectant la présence d'un nid de frelons asiatiques est invitée à en faire le signalement sur la plateforme en ligne : <https://www.frelonsasiatiques.fr/>

La destruction des nids est exclusivement réalisée par des organismes certifiés.

Éric BERTIAUX, 1er adjoint au maire



ET AUX CHENILLES PROCESSIONNAIRES

La chenille processionnaire du pin était initialement présente dans tous les pays du pourtour méditerranéen. Cependant, avec le réchauffement climatique, elle remonte vers le nord de la France et s'établit dans nos contrées de moyenne montagne. Les chenilles processionnaires appelées également BOMBIX DU PIN, portent bien leur nom : elles s'installent uniquement sur les pins mais jamais sur les sapins ou les épicéas. Vous avez, bien sûr, constaté les cocons blancs sur certains pins de la commune. Pour éviter leur prolifération dans nos propriétés, il est important de détruire systématiquement ces cocons lorsqu'ils sont faciles à atteindre. Attention, il est impératif de prendre toutes les précautions nécessaires (port de masque, gants, lunettes, combinaison) car les cocons ainsi que les chenilles qu'ils contiennent, possèdent des poils urticants et qui peuvent se détacher très facilement sous l'effet du vent ou d'un contact. Il est donc recommandé d'informer les enfants et de maintenir les animaux à distance.

Il existe d'autres méthodes de destruction à savoir : les plus courantes sont le piégeage des papillons, le piégeage des chenilles et la pose de nichoirs à mésanges (oiseaux gourmands de ces insectes) dans les zones infestées.

Jacques GIOGHI, conseiller municipal



SICTOM DES COUZES



Le SICTOM des Couzes est un syndicat qui collecte les déchets ménagers. Il regroupe 47 communes du Puy-de-Dôme dont fait partie la vôtre et réalise donc le ramassage de vos poubelles. Les déchets ainsi collectés sont ensuite envoyés à Clermont-Ferrand vers les centres de traitement adéquats (pôle de valorisation – incinérateur Vernéa pour les ordures ménagères et le centre de tri PAPREC pour le tri sélectif). Le SICTOM participe également à la sensibilisation des usagers, à la réduction et au tri des déchets.

Depuis le 1er Mai 2021, les consignes de tri des déchets ont changé. Plus simples mais élargies à tous les emballages, elles permettent de maximiser la valorisation des déchets sans avoir à s'interroger pour savoir si son pot de yaourt se recycle ou non.

Dans la continuité de cette action, le SICTOM des Couzes intervient actuellement auprès des communes pour déployer des colonnes de tri dans les zones qui ne sont pas encore équipées.



Les habitants de ces secteurs auront donc moins de distance à parcourir pour trier leurs déchets.

LES COCOTTES ONT LA CÔTE !

Autre dispositif de détournement des déchets de cuisine et de table : les poules ! Le principe de ce dispositif est d'offrir gratuitement 2 poules aux usagers volontaires. Ces volailles peuvent manger jusqu'à 150kg de déchets alimentaires par an ! Donc plus besoin de jeter ses restes à la poubelle. Pour le bien être de ces animaux, une charte d'adoption est à signer par tout usager qui souhaite participer.

Cette opération est très appréciée et elle a lieu 2 à 3 fois par an.



Restez informés de leur actualité sur leur site internet ou le Facebook du SICTOM des Couzes.

LE CLUB DES BRUYÈRES



L'année 2022 a enfin permis de reprendre nos activités malgré une Assemblée générale tardive. Nous avons pu mettre en place quelques manifestations. Par ailleurs, le secteur Lacs et Cratères de Générations mouvement 63 auquel nous sommes rattachés, a voulu reprendre une rencontre des clubs. Nous avons donc organisé, au mois de septembre, une rencontre avec les clubs adhérents du secteur qui fut un véritable succès et qui nous a permis de leur faire découvrir le patrimoine de notre commune. Une 2e activité que nous n'avions pas encore à notre planning a été mise en place par le CCAS de la commune pour organiser une fête fin juillet « *Les Estivales de Saint-Victor* » avec l'ensemble des associations de la commune. Ces 2 nouvelles activités ont été pour nous une parfaite réussite. Pour le reste de nos activités, nous avons organisé pour la première fois un concours de belote qui fut une réussite et bien sûr, pour terminer l'année, notre traditionnel loto gourmand qui a quant à lui dépassé toutes nos espérances.

Le 5 janvier 2023 a eu lieu notre nouvelle A.G a défini à peu près les mêmes grandes lignes pour l'année 2023. Les activités ont pratiquement toutes été reconduites. Nous continuerons bien sûr à rencontrer nos collègues du secteur Lacs et Cratères, nous participerons aux Estivales de Saint-Victor. Pour ce qui est des autres activités les jeux du lundi après-midi sont maintenus (premier et troisième lundi du mois à 14h30 au local) un après-midi crêpes est prévu, le concours de belote est maintenu au mois de novembre ainsi que le loto au mois de décembre. D'autre part nous avons prévu d'effectuer un voyage de 3 jours (celui qui était prévu en 2020 dans les Cévennes) et qui aura lieu au mois de septembre. Au cours de cette Assemblée générale plusieurs membres du conseil d'administration étant démissionnaires de nouveaux membres ont été élus et un nouveau bureau constitué. Vous en trouverez la composition ci-dessous

- Président : Gérard FOURAGE
- Vice — président : Jacques GLOGHI
- Secrétaire : Vincent TOURNILHAC
- Secrétaire adjoint : Jacques ADMIRAT
- Trésorière : Marie Agnès GAIME
- Trésorière adjointe : Odile HERVEAUX

Bonne année à vous tous et n'hésitez pas à nous rejoindre. Vous y serez les bienvenus, le club acceptant toute personne quels que soient son âge et son lieu de résidence !



Gérard FOURAGE, Président du Club des Bruyères

LOTO GOURMAND 18.12.2022 - Crédits photos : Club des Bruyères



LA SOCIÉTÉ DE CHASSE DE SAINT-VICTOR



Notre saison de chasse se termine sous le signe du partage et de la convivialité. Une année se termine, une autre commence, c'est les moments de fêtes, de bons repas.

L'année dernière, nous avons organisé lors de la fête du village un petit repas, celui-ci a permis de nous réunir chasseurs et tous ceux souhaitant passer un moment amical autour du four du Breuil. Cet événement fut un grand succès, nous avons décidé de réitérer cela cette année, **le 13 mai 2023 à 12h aura lieu à la salle des fêtes de Saint Victor un repas moules/frites, ouvert à tous** (sur réservation uniquement plus d'informations ultérieurement).

Notre passion a un devoir, celui de la sécurité de tous. 

Patrick VIGIER, secrétaire de la société de chasse



Président : Philippe MOINS
Siège social en Mairie — 63790 SAINT-VICTOR-LA-RIVIERE
Contact : 06.33.44.87.49

PROGRAMME 2023

Horizons
Arts-Nature" en Sancy

DU 17 JUIN AU
17 SEPTEMBRE 2023



LOTO GOURMAND
ORGANISÉ PAR LE CLUB DES BRUYÈRES

3 6 9 2 0 7 4

DÉCEMBRE 2023

Bingo!

SAMEDI 25 MARS 2023
À PARTIR DE 19H00
AU CENTRE D'ANIMATION SOCIAL ET CULTUREL
DE SAINT-VICTOR-LA-RIVIÈRE

REPAS CONCERT

Acoustique
INSOMNIAK

SUR PLACE
OU
À EMPORTER

MENU

Apéritif
Chou farci
Fromages
Dessert
Café

BOISSONS NON COMPRIS

SUR PLACE À EMPORTER
17€ 14€

SUR RÉSERVATION AU 06.59.04.49.89 OU 06.66.72.35.28
AVANT LE 20 MARS - PLACES LIMITÉES -

ORGANISÉ PAR LE CCAS

Festival de Jazz Hot, Swing & New Orleans du Massif du Sancy

SANCY 33e édition
SNOW jazz 4 - 11 Mars 2023

PARTAGEONS

la galette des rois

Les membres du CCAS vous souhaitent une très belle année 2023 et seraient ravis de vous retrouver autour d'une bonne part de galette afin de vous présenter leurs vœux en ce début d'année.

Une nouvelle occasion pour nous de vous rencontrer et d'échanger tous ensemble sur nos projets futurs mais également d'écouter toutes vos remarques et vos envies.

DIMANCHE 15 JANVIER
À 15H30
AU CENTRE D'ANIMATION SOCIAL ET
CULTUREL DE SAINT-VICTOR-LA-RIVIÈRE

CONSUMMATIONS (CASSIS, VIN CHAUD) À 1€
POUR LE FINANCEMENT DES ACTIONS SOCIALES

*Les Estivales
de Saint-Victor*

SAMEDI 29 & DIMANCHE 30 JUILLET
PLACE DU BREUIL

ORGANISÉ PAR LE CLUB DES BRUYÈRES

**CONCOURS
DE BELOTE**

NOVEMBRE 2023

Nature MUSIC RIDE LAND & FRIENDS
AU 10 SEPTEMBRE

The Last Chance

5ème ÉDITION

ACES EXPERIENCE

MUROL - MASSIF DU SANCY

**ICI PASSE
LE
TOUR DE FRANCE**

11 JUILLET 2023

AGGLO PAYS D'ISSOIRE

Les Musicales du Pays des Couzes
Concert le dimanche 6 août à 17 h à l'église

TRIO FÉMININ
« BOIS D'ANTAN
LES VISITEUSES »

FESTIVAL DE
LA VALLÉE VERTE
DU 14 AU 18 AOÛT 2023

**MOULES
FRITES**

DES CHASSEURS DE SAINT-VICTOR

SAMEDI 13 MAI
12H00

SALLE DES FÊTES DE SAINT-VICTOR



TOUT ROULE À SAINT-VICTOR



LE TOUR PASSERA CHEZ NOUS

Ce n'est plus un secret !

Le Tour de France 2023 passera bien par Saint-Victor le **11 juillet prochain** lors son étape n°10 :

VULCANIA-ISSOIRE

L'occasion de mettre en avant le temps de quelques minutes notre beau village et la beauté du patrimoine naturel du Massif du Sancy dans son ensemble.

Le Tour de France suscite une grande ferveur auprès du public et mobilise une couverture médiatique importante. Cela nécessite aussi de nombreuses mesures de sécurité et recommandations dont la Préfecture nous informe régulièrement.

TOUTE DIVAGATION D'ANIMAUX EST STRICTEMENT INTERDITE !

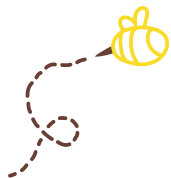
(chiens, chats domestiques, vaches, chevaux, moutons, chèvres, cochons...)

Mais pas seulement ! En effet, le Critérium du Dauphiné - édition 2023 - partira de Chambon-sur-Lac le **4 juin prochain**. Quand au Tour de France Femmes, il fera également un passage chez nous lors de l'étape Clermont-Ferrand-Mauriac fin juillet.

UN CADRE ADMINISTRATIF

USAGE PRIVATIF de la chaussée une heure avant le passage de la Caravane publicitaire, l'itinéraire de l'épreuve est déjà pris en compte par les forces de l'ordre et neutralisé à la circulation du public. Le véhicule « Fin de course » de la garde républicaine matérialise la fin de l'usage privatif. La route est rendue à la circulation des usagers un quart d'heure après le passage de ce véhicule.

NOS ENTREPRISES ONT DU TALENT



APICULTRICE - RÉCOLTANTE

SOPHIE HERVEAUX

Téléphone: 06.70.90.99.84

LE BREUIL

63790 Saint-Victor-la-Rivière

OSTÉOPATHIE - MASSAGE - COACH DE VIE

ALBINE CARPENTIER

Téléphone: 06 13 78 87 27

Mail : albinesoleil@gmail.com

LA ROCHE ROMAINE

63790 Saint-Victor-la-Rivière



COIFFURE À DOMICILE
HOMME / FEMME / ENFANT

MANON PEROL

Téléphone: 07.85.86.29.67

manonperol@gmail.com

Site Internet : linktr.ee/mescisea

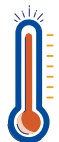


CLIMATISATION RÉVERSIBLE - POMPE À CHALEUR BALLON
THERMODYNAMIQUE - INSTALLATION & DÉPANNAGE

SANCY FROID

Téléphone : 07.83.44.04.23

63790 Saint-Victor-La-Rivière



HÔTEL *** - RESTAURANT DE TERROIR

L'AUBERGE DU BOGNAT

Téléphone: 04.73.88.67.84 (tapez 2)

auberge.bognat@orange.fr

LE BOURG

63790 Saint-Victor-la-Rivière



NOS ENTREPRISES ONT DU TALENT



MÉNAGE - PRESSING - REMISE DE CLÉS - GESTION
LOCATIVE - ENTRETIEN INTÉRIEUR/EXTÉRIEUR -
INTERVENTION D'URGENCE

LA CONCIERGERIE DE LILIE

Téléphone : 06.15.94.48.48
laconciergeriedelilie@gmail.com

63790 Saint-Victor-La-Rivière



CONCIERGERIE LOCATIVE - REMISE DE CLÉS -
ÉTATS DES LIEUX - MÉNAGE -
AUTRES SERVICE SUR DEMANDE

ATT SERVICE

Téléphone : 06.69.38.74.96
typhainethomas1@gmail.com

LE BREUIL

63790 Saint-Victor-La-Rivière



DÉNEIGEMENT - ENTRETIEN ESPACES VERTS
TERRASSE - ABRIS - SCULPTURE À LA TRONÇONNEUSE
- CRÉATION PANNEAUX PUBLICITAIRES - OBJETS DE
DÉCORATION À THÈME

L'ATELIER ADT

Téléphone : 07.64.45.19.78
latelieradt63790@outlook.com

63790 Saint-Victor-La-Rivière



CHARPENTE - MENUISERIE - CONSTRUCTION -
RÉNOVATION - AMÉNAGEMENT - COUVERTURE -
CRÉATION

JÉRÔME ANTIGNAC

Téléphone : 06.62.68.07.42
jeromeantignac63@gmail.com

LE BREUIL

63790 Saint-Victor-La-Rivière



ZOOM SUR ...



MARIE-CÉCILE LETESSIER ET MARTINE SAUVAGE VACANCIÈRES



Nous venons à Saint-Victor-la-Rivière depuis 1996.

Dans un premier temps, nous louions une maison à côté de l'église qui appartenait à une dame âgée et qui était loué par le Comité d'entreprise de notre travail.

Nous avons été séduites par ce village calme, situé au milieu de la nature, et ses nombreux sentiers de randonnées.

Nous venions régulièrement, deux fois par an. Quelques années plus tard, ce gîte n'étant plus disponible à la location suite au décès de la propriétaire, nous ne sommes plus venues pendant quelques années.

L'Auvergne nous manquait, nous avons décidé d'y retourner et avons choisi les gîtes de la Roche Romaine en 2017. Nous avons été accueillies chaleureusement par Thierry et Nathalie, Lucas et Ugo, propriétaires de ces gîtes atypiques. Les voisins de ces gîtes sont très accueillants et conviviaux, ce qui nous ravis.

Depuis cette date, nous venons régulièrement deux fois par an dans ces mêmes gîtes.

Avec les bons conseils de nos hôtes pour des randonnées, des découvertes insolites (le chemin de Sapchat, les grottes de Rajat, la chèvrerie de Chambon des neiges....) des bonnes adresses gastronomiques (Le GAEC du bois joli, St Nectaire, la pisciculture de St-Diéry pour l'achat de truites).

On aime à découvrir tous les ans les œuvres HORIZONS SANCY au cours de nos randonnées. Au mois de septembre, cueillette des mûres, ramassage de pommes et réalisation de jus de pommes avec Thierry.

Aux alentours de Saint-Victor, on a pu découvrir des ateliers artisanaux, notamment le filage de la laine de chèvre à Mareuges.

Pendant notre dernier séjour de janvier 2023, compte tenu de la neige abondante, j'ai réalisé des sculptures éphémères de neige pour le plaisir des grands et des petits. ”

